



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

Le 04/09/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Pôle Expertise et Service Aux Publics**

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Michel MELLOUL

Téléphone : 04 91 09 60 81

michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2019-037V1714

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix-Marseille Provence

BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02.

A l'attention de Mme Michèle OUDOT.

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS.**

**CONTENANCE CADASTRALE : 3 941 m<sup>2</sup>.**

**ADRESSE DU BIEN : LES BARRALES ET LE CADE, LA FARE LES OLIVIERS.**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

Mme Michèle OUDOT.

**2 – DATE DE CONSULTATION**

: 12/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 01/08/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

- Projet de cession.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale: Section AI parcelles n° 55 (1584 m<sup>2</sup>) et n° 56 (2357 m<sup>2</sup>).

Terrains.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.
- situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU zone 1AUEb.

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

**Le prix de vente envisagé de 22 €/m<sup>2</sup>, soit 86 702 € HT, n'appelle pas d'observations particulières d'un point de vue domanial.**

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Michel MELLOUL

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
  
Commune :  
LA FARE LES OLIVIERS

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 15/12/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AIX EN PROVENCE 2  
Hôtel des Impôts foncier 10, Avenue de la  
Cible 13626  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 26 - fax 04 42 37 54 77  
cdif.aix-en-provence-  
2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

